

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

AVANCES À L'AGENCE DE
SERVICES ET DE
PAIEMENT, AU TITRE DU
PRÉFINANCEMENT DES
AIDES COMMUNAUTAIRES
DE LA POLITIQUE
AGRICOLE COMMUNE



Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

PROGRAMME 821

AVANCES À L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT, AU TITRE DU PRÉFINANCEMENT DES AIDES COMMUNAUTAIRES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Présentation des crédits	5
Justification au premier euro	8

Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Odile RENAUD-BASSO***Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 821 : Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

L'objet du programme est de permettre à l'État d'accorder des avances à l'Agence de services et de paiement (ASP), afin de préfinancer les aides communautaires de la politique agricole commune (PAC) avant leur remboursement par l'Union européenne.

Les avances de ce programme s'inscrivent dans le cadre particulier du mode de financement des aides agricoles de la PAC : en calendrier ordinaire, les aides agricoles européennes sont versées à partir de mi-octobre aux agriculteurs par l'ASP – organisme payeur des aides agricoles européennes – puis elles font l'objet d'un remboursement par la Commission européenne le troisième jour ouvré du deuxième mois qui suit leur paiement pour les aides du 1^{er} pilier ou tous les trimestres en ce qui concerne les aides du 2^e pilier. Chaque année, l'ASP est ainsi amenée à préfinancer les aides agricoles communautaires avant leur remboursement par l'Union européenne et bénéficie à ce titre d'avances du Trésor ouvertes sur ce programme. Ce schéma de financement a été mis en place en 2001.

Conformément aux règles financières applicables en matière d'avances, fixées par l'article 24 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'opération de préfinancement des aides agricoles communautaires par des avances du Trésor est neutre financièrement pour l'État.

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement
des aides communautaires de la politique agricole commune**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 821

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	11 000 000 000 6 940 362 186	11 000 000 000 6 940 362 186	11 000 000 000
Total des AE prévues en LFI	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-468 728 897	-468 728 897	
Total des AE ouvertes	10 531 271 103	10 531 271 103	
Total des AE consommées	6 940 362 186	6 940 362 186	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	11 000 000 000 8 081 271 103	11 000 000 000 8 081 271 103	11 000 000 000
Total des CP prévus en LFI	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-468 728 897	-468 728 897	
Total des CP ouverts	10 531 271 103	10 531 271 103	
Total des CP consommés	8 081 271 103	8 081 271 103	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la	16 000 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000

Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
politique agricole commune	14 012 815 337		14 012 815 337
Total des AE prévues en LFI	16 000 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000
Total des AE consommées	14 012 815 337		14 012 815 337

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	16 000 000 000 14 859 091 083	16 000 000 000	16 000 000 000 14 859 091 083
Total des CP prévus en LFI	16 000 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000
Total des CP consommés	14 859 091 083		14 859 091 083

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	14 012 815 337	11 000 000 000	6 940 362 186	14 859 091 083	11 000 000 000	8 081 271 103
Prêts et avances	14 012 815 337	11 000 000 000	6 940 362 186	14 859 091 083	11 000 000 000	8 081 271 103
Total hors FdC et AdP		11 000 000 000			11 000 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-468 728 897			-468 728 897	
Total*	14 012 815 337	10 531 271 103	6 940 362 186	14 859 091 083	10 531 271 103	8 081 271 103

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						468 728 897		468 728 897
Total						468 728 897		468 728 897

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						468 728 897		468 728 897

Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune		11 000 000 000 6 940 362 186	11 000 000 000 6 940 362 186		11 000 000 000 8 081 271 103	11 000 000 000 8 081 271 103
Total des crédits prévus en LFI *		11 000 000 000	11 000 000 000		11 000 000 000	11 000 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-468 728 897	-468 728 897		-468 728 897	-468 728 897
Total des crédits ouverts		10 531 271 103	10 531 271 103		10 531 271 103	10 531 271 103
Total des crédits consommés		6 940 362 186	6 940 362 186		8 081 271 103	8 081 271 103
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 590 908 917	+3 590 908 917		+2 450 000 000	+2 450 000 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant des autorisations d'engagement effectivement consommées en 2019 s'élève à 8 081 271 103 €, soit un montant identique à la consommation en CP.

L'écart avec le montant de 6 940 362 186 € affiché ci-dessus correspond à des retraits d'engagements 2018 pour un montant de 1 140 908 917 € (cf. partie "Dépenses pluriannuelles").

En conséquence, le montant des autorisations d'engagement effectivement exécutées en 2019 est facialement inférieur au montant de crédits de paiement consommés.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	11 000 000 000	11 000 000 000	0	11 000 000 000	11 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	11 000 000 000	11 000 000 000	0	11 000 000 000	11 000 000 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement
des aides communautaires de la politique agricole commune**

Programme n° 821 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 10 531 271 103	CP ouverts en 2019 * (P1) 10 531 271 103
AE engagées en 2019 (E2) 6 940 362 186	CP consommés en 2019 (P2) 8 081 271 103
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 590 908 917	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 8 081 271 103

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 1 140 908 917				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 1 140 908 917	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 1 140 908 917
AE engagées en 2019 (E2) 6 940 362 186	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 8 081 271 103	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) -1 140 908 916
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les avances étant octroyées annuellement, les montants non consommés sont normalement perdus et n'ouvrent droit à aucun crédit au titre des exercices ultérieurs. En conséquence, les crédits ouverts en LFI mais non consommés n'ont pas vocation à être reportés et les engagements doivent être annulés en fin d'exercice.

Toutefois, en 2016 et 2017, il n'a pas été procédé, par erreur, à l'annulation des crédits non consommés. Des restes à payer ont été constatés au 31/12/2017 à hauteur de 1 987 184 663 €, soit 841 490 629 € au titre de l'exercice 2016 et 1 145 694 064 € au titre de l'exercice 2017.

En 2018, ces 1 987 184 663 € ont été annulés. Toutefois, les crédits correspondant aux avances engagées au titre de 2018 mais non consommées, soit 1 140 908 917 €, n'ont, une nouvelle fois, pas fait l'objet d'annulation.

En 2019, il a été mis fin au décalage observé depuis 2016 : les engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 sont nuls. En effet, les engagements antérieurs à 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2018 (1 140 908 917 €) ont été annulés, tout comme les engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (2 918 728 897 €).

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement
des aides communautaires de la politique agricole commune**

Programme n° 821 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		11 000 000 000	11 000 000 000		6 940 362 186	6 940 362 186
Crédits de paiement		11 000 000 000	11 000 000 000		8 081 271 103	8 081 271 103

Le montant des avances nécessaires à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour préfinancer les avances agricoles est déterminé chaque année en fonction des facteurs suivants :

- le montant des aides agricoles communautaires ;
- le calendrier de versement de ces aides, compte tenu de la possibilité d'anticiper le paiement de certaines d'entre elles. Les remboursements effectués par la Commission européenne résultent du calendrier de versement des aides ;
- la trésorerie disponible de l'ASP. Cette trésorerie varie chaque année, en fonction notamment des remboursements de la Commission européenne sur d'autres dépenses engagées par l'ASP.

La loi de finances initiale a ouvert sur ce programme 11 Md€ de crédits en 2019. Compte tenu des prévisions de trésorerie de l'ASP disponibles au moment où le calibrage des avances a été réalisé, le ministre des finances a octroyé à l'Agence de services et de paiement (ASP) deux avances dans la limite d'un montant global de 11 Md€. Ce montant, qui comprenait une marge de sécurité pour garantir la continuité du paiement des aides agricoles, était réparti comme suit :

- une avance de 2 Md€ destinée au préfinancement de la PAC 2018 ;
- une avance de 9 Md€ destinée au préfinancement de la PAC 2019.

Le montant de crédits consommé par l'ASP en 2019 s'élève à 8,08 Md€. L'écart entre le montant des avances octroyées et le montant consommé s'explique par l'évolution constatée en cours d'exécution des besoins de trésorerie de l'ASP. Les avances ont fait l'objet de tirages qui ont eu lieu entre le 15 février et le 16 décembre 2019.

Le remboursement de l'avance a été réalisé en quatre versements :

- le 25 mars, l'ASP a remboursé 700 M€ ;
- le 24 juin, l'ASP a remboursé 200 M€ ;
- le 30 septembre, l'ASP a remboursé 75 M€ ;
- le 8 janvier 2020, le solde de l'avance de 7,1 Md€ a été remboursé grâce au recours à un emprunt bancaire contracté auprès de plusieurs banques par l'ASP.

Le schéma de préfinancement des aides agricoles communautaires combine ainsi avances du Trésor et emprunt bancaire. Le but est de concilier le besoin de financement de l'ASP, en minimisant ses frais financiers, avec les contraintes de trésorerie de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	11 000 000 000	6 940 362 186	11 000 000 000	8 081 271 103
Prêts et avances	11 000 000 000	6 940 362 186	11 000 000 000	8 081 271 103
Total	11 000 000 000	6 940 362 186	11 000 000 000	8 081 271 103

Comme précisé dans les éléments transversaux au programme, le montant des autorisations d'engagement effectivement consommées s'élève à 8 081 271 103 €. Néanmoins, le montant de crédits d'autorisations d'engagement consommés affiché est de 6 940 362 186 €. En effet, il est minoré des montants d'engagements non couverts par des

Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

paiements au cours des exercices antérieurs ayant fait l'objet d'un retrait d'engagement en 2019. L'écart avec le montant de 6 940 362 186 € affiché ci-dessus correspond à des retraits d'engagements 2018 pour un montant de 1 140 908 917 €.

La différence entre ces deux montants, qui s'élève à 1 140 908 917 €, est la somme :

- des autorisations d'engagement non couvertes par des paiements des exercices 2016 et 2017 qui ont été annulées en 2018. Les annulations s'élèvent à 841 490 629 € pour l'exercice 2016 et à 1 145 694 064 € pour l'exercice 2017, soit un montant total de 1 987 184 663 € ;
- des autorisations d'engagement non couvertes par des paiements de l'exercice 2018, qui s'élèvent à -846 275 746 €. Ce montant négatif d'autorisations d'engagement non couvertes par des paiements correspond aux autorisations d'engagement non couvertes par des paiements pour l'exercice 2018 qui n'ont pas été annulées en 2018, dont le montant est 1 140 908 917 €, diminuées des annulations en 2018 des autorisations d'engagement non couvertes par des paiements des exercices 2016 et 2017 pour 1 987 184 663 €.